MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - OCTOBRE 2023

LE MOT DU MAIRE

L'heure de la rentrée a sonné et j'espère que vous avez passé un bel été malgré la canicule. Je tiens à souhaiter à tous les écoliers, enseignants, parents d'élèves et personnel communal, une belle année scolaire 2023/2024.

J'ai eu le plaisir d'accueillir certaines et certains d'entre vous le 15 septembre pour participer à l'inauguration de la cour d'école. Je vous en remercie notamment les enfants et le corps enseignant pour leur belle prestation.

En moins de 18 mois, nous avons subi les affres de la météo, le 8 avril 2022 et cette année le 13 septembre. De nombreux dégâts ont été constatés. La commune a déposé une déclaration de reconnaissance en catastrophe naturelle qui va être traitée dans un premier temps par la préfecture puis, si elle est recevable, elle sera transmise au Conseil d'Etat pour acceptation. Dès le retour, je ne manquerai pas de vous informer pour que vous puissiez adresser, je le souhaite, une décision de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de votre assurance.

Une étude a été lancée courant 2022 sur le ruisseau de Vaux par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Les premiers résultats envisagent de nombreux travaux (rectification du cours d'eau, retenue d'eau, destruction de certaines infrastructures, etc.). Des études complémentaires doivent être engagées pour environ un an. Le calendrier n'est à ce jour pas arrêté, il nous faudra encore de la patience pour voir démarrer les premiers travaux.

La rentrée est faite et maintenant nous reprenons nos activités quotidiennes, je vous souhaite de profiter encore des belles journées automnales ensoleillées.

Bernard BALLAND

16 octobre
Commission parc Maurice Bruno

22 octobre
Octobre Rose
Salle M.Canet

11 novembre
Cérémonie aux monuments aux morts

12 novembre
Repas des anciens

7 décembre
Défilé de la St Nicolas

18 décembre
Conseil municipal

2 CONSEIL MUNICIPAL
VOIRIES
BASSIN DE POMPEY
ECOLES

3 ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES

4 LE SAVIEZ-VOUS?
PENSE-BETES

COMMUNE DE Millery MEURTHE-ET-MOSELLE
2 rue des chènevières
54 670 MILLERY
Tél 03 83 24 96 43
secretariat@millery.fr
www.millery.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations et décisions

- remplacement d'huisseries au 1er étage de la mairie pour un montant de 3.791,70 € TTC;
- l'installation d'un distributeur d'oeufs;
- vente de bois aux habitants;
- remplacement de l'appareil de tintement de la petite cloche de l'église;
- signature du contrat territorialisé 2023-2026 pour le financement des activités du PEL (4.725€/an);
- transfert de compétences au Bassin de Pompey concernant la transition énergétique, la production d'énergies renouvelables, les chaufferies multi énergies avec réseaux de chaleur, les infrastructures pour les recharges de véhicules électriques, hybrides, gaz ou hydrogène;
- incorporation de biens sans maître dans le domaine communal.

VOIRIES

Une crue centennale a inondé le village

Le mardi 13 septembre restera un jour particulièrement sombre pour Millery. L'orage qui a éclaté vers 18h a provoqué beaucoup de dégâts. Le ruisseau de Vaux est sorti de son lit. Les champs labourés sur les hauteurs du village ont déversé des tonnes de boues. Plusieurs rues et maisons ont été inondées. Les autorités étaient aussitôt sur place pour prendre les dispositions nécessaires à la remise en état des voiries et aider les sinistrés en accompagnant l'élan de solidarité de nombreux habitants, voisins, parents ou amis. En soutien à l'intervention communale, le Bassin de Pompey a déployé d'importants moyens humains et matériels : une douzaine d'agents avec tractopelle et laveuse de voirie pour le débouchage des égouts et le nettoyage des rues. Cette action s'est prolongée plusieurs jours pour l'agent communal, Ludovic LEROY à qui nous adressons tous nos remerciements pour sa disponibilité et son investissement au service des habitants. Afin de faciliter l'indemnisation des habitants assurés pour ces risques, une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été envoyée à la préfecture. Celle-ci va faire l'objet d'une instruction jusqu'à la publication d'un arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle.

BASSIN DE POMPEY

L'étude sur le ruisseau de Vaux

Le bureau d'études BEPG a rendu son rapport sur le ruisseau de Vaux et a fait des propositions d'actions permettant de réduire les problèmes recensés. De manière générale, l'étude a mis en évidence une altération de la qualité physique du cours d'eau : déviation et couverture du cours d'eau en traversée de propriétés privées, piétinement, détérioration et artificialisation du lit et des berges, défaut d'entretien, prolifération végétale... Des actions globales devront être mises en place pour redonner au cours d'eau un aspect plus naturel et fonctionnel du point de vue hydraulique : renaturation globale et diversification des écoulements par déblais remblais, rétablissement de la continuité écologique par la suppression d'ouvrages sur une distance de 6m de part et d'autre du ruisseau, traitement de la végétation, plantations d'arbres, pose de clôtures, abreuvoirs et passage à gué, création d'une zone de rétention de crue, plantations de haies...

ECOLES

Inauguration des travaux de la cour d'école

Les travaux de réfection de la cour d'école et l'accès au parc de la mairie ont été inaugurés le 15 septembre dernier en présence des élus, des parents, des élèves et de leurs enseignants. C'est un projet d'environ 118.000 HT, financé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est et des dotations de l'Etat. Les enfants vont pouvoir profiter d'un environnement propice à leur épanouissement et à leur éducation, conçu dans le respect de la nature, de la biodiversité et d'une gestion responsable de l'eau.

Un nouvel enseignant est arrivé

Bienvenue à M. LACASSIN qui remplace Mme BARDOT sur la classe de CP-CE1.

Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2023-2024

Cette année, nous conservons encore notre 4e classe mais de justesse. L'effectif est réduit et des inquiétudes surgissent pour la prochaine rentrée scolaire. Nous souhaitons dès maintenant anticiper cette prochaine rentrée. Si notre fichier d'Etat Civil

enregistre les naissances des enfants dont les parents résident dans la commune, nous ignorons l'âge des enfants des nouveaux habitants venus habiter Millery, soit après une acquisition, soit en location. C'est pourquoi nous demandons aux parents dont l'enfant aura l'âge d'être inscrit à l'école maternelle d'Autreville (né en 2021) de se faire connaître en mairie. Un simple courriel suffira à l'adresse secretariat@millery.fr. Cela nous permettra d'avoir une idée plus précise des effectifs des classes en 2024-2025.

	Millery	Autreville	Extérieurs	Total
école de Millery	25	10	4	39
école d'Autreville	18	12	5	35

Les classes du RPI, « classes Olympiques »
Les deux classes de l'école Marguerite Reitz ont été retenues par le Comité Départemental Olympique et Sportif pour vivre une année sportive, accompagner et faire vivre à l'école l'événement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, avec le soutien financier des deux communes.

ASSOCIATIONS

Plusieurs milliers de cyclotouristes à Millery
Quelle journée! Millery était en ébullition le mercredi 26 juillet pour l'accueil des cyclotouristes de la Semaine Fédérale 2023. C'était exceptionnel! La logistique installée pour faire face à cette affluence était au rendez-vous. Et les bénévoles aussi! Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué, par leur présence ou leur soutien, à la réussite de cet événement.

2ème marché nocturne du Comité de Fêtes
2ème édition et encore un très beau succès pour l'ensemble des bénévoles du Comité des Fêtes et des associations de Millery et d'Autreville. Une quarantaine d'exposants, la foule des grands jours pour une belle soirée d'été qui a ravi tout le monde. Merci à toutes et à tous et à l'année prochaine!

Octobre Rose à Millery
Ce sera le dimanche 22 octobre à la salle Marcel Canet avec, à 9h30, un échauffement avec Valérie Traber, puis à 10h, une marche ou l'un des deux parcours VTT de 8 ou 17km et, à 11h, un Madison géant dans la salle. Participation de 5€/personne, gratuit pour les -16ans. Le café est offert.

Reprise des activités du Club couture de l'AFR
Les activités du club couture ont lieu le 1er mardi de chaque mois, de 20h à 22h, dans la salle Jean Gouilly. Les tricoteuses sont les bienvenues.

INFORMATIONS DIVERSES

Fête de fin d'année pour les aînés
Près d'une centaine d'habitants ont répondu à l'invitation de la municipalité. 42 personnes participeront au repas des aînés organisé dimanche 12 novembre à 12h à la salle Marcel Canet, toujours en association avec nos amis d'Autreville. 50 personnes se verront remettre le colis de fin d'année à domicile quelques jours avant Noël. Chacun recevra dans les prochains jours une confirmation écrite et toutes les précisions utiles pour fêter comme il se doit cette fin d'année 2023.

Ouverture de la chasse

oct 23	nov 23	déc 23	jan 24	fév 24
sam 14	mer 1	sam 9	sam 6	sam 3
sam 22	sam 4	sam 16	sam 13	sam 17
sam 28	sam 11	sam 23	sam 20	dim 18
	dim 12	ven 29	dim 21	sam 24
	sam 25	dim 31		
	dim 26			

La saison de chasse a débuté le 17 septembre. Avant vos prochaines sorties nature, prenez connaissance du calendrier des ACCA de Millery et de Belleau qui se partagent la forêt communale. Et devant un panneau « *chasse en cours* », pour votre sécurité, changez de chemin.

Aménagement du parc Maurice Bruno
Le bureau d'études INGAIA avait défini un schéma directeur d'aménagement des principaux espaces publics de la commune. En plus de l'aménagement d'une place de village, la concertation avait notamment porté sur la problématique du parc Maurice Bruno, « *un espace peu convivial, un lieu peu fréquenté, avec un manque d'équipement pour d'autres usages* ». Tel était le diagnostic posé sur cet espace. Une commission va se réunir pour aménager ce parc et le rendre plus attrayant pour le printemps prochain. Les habitants souhaitant apporter leur aide à ce projet sont invités lundi 16 octobre à 18h30 en mairie.

Récompenses aux diplômés
Vous avez obtenu en juin dernier le brevet, un CAP, BEP ou le BAC. Vous êtes invités à déposer au secrétariat de la mairie une photocopie de votre diplôme ou une attestation de réussite. Un chèque cadeau d'une valeur de 50 € vous sera remis avant la fin de l'année.

Etat civil - Décès
M. Maurice GROSS le 20 juillet 2023 à 91 ans.
M. Raymond DALLE le 23 septembre 2023 à 92 ans.

LE SAVIEZ-VOUS?

Que reste t-il des bonnes manières mises en place par Napoléon?
Durant son règne, Napoléon instaure un code de bienséance, ensemble de règles et de normes sociales nommées « les bonnes manières ». Et si, afin de faciliter la vie en ville, il met en place le ramassage des ordures, fait construire des kilomètres d'égouts, et fait créer les premiers trottoirs et caniveaux, il instaure également des règles de savoir vivre. Plus récemment, la Charte de l'environnement est intégrée dans le droit français, et précise que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. » Mais quelles sont ces règles de savoir vivre ?

Éviter les bruits de voisinage
Quoi de plus énervant que d'avoir le bruit de la tondeuse à gazon du voisin qui couvre les conversations alors que vous êtes sur votre terrasse? Chacun est libre de pratiquer des activités bruyantes à son domicile mais sans déranger ses voisins. Aussi pour les travaux de jardinage, il est bon de respecter les horaires mis en place par la mairie. Et ne pas oublier que tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition, et inutile est interdit de jour comme de nuit. Mais ne confondez pas ces horaires avec les chantiers de travaux publics qui bénéficient de dérogations.

La propreté est l'affaire de tous !
Nettoyage des trottoirs et des caniveaux : si l'entretien des trottoirs est à la charge des occupants des habitations ou aux propriétaires quand elles sont inoccupées, sachez que l'entretien des caniveaux relève de la personne publique propriétaire de la voie (le Département, le Bassin de Pompey ou la commune). Et, en hiver, ne pas oublier de balayer la neige sur votre trottoir.

Taille des haies : Bien sûr, couper ce qui déborde sur la rue, ce qui tombe dans le caniveau, ce qui gêne la visibilité mais attention aux oiseaux qui construisent leur nid au printemps. Pour ne pas les déloger, il est vivement recommandé de ne pas tailler les haies ni élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Et ne pas oublier qu'il est interdit de brûler quoi que ce soit dans son jardin. Tout déchet vert peut être apporté à la déchetterie ou à la composterie.

Gestion des ordures ménagères : les bacs ou sacs de déchets doivent être sortis devant son domicile, après 19h les mercredi (sacs jaunes et bacs verts) et vendredi (autres déchets). Respecter ce calendrier et rentrer les containers à l'issue de la collecte.

Entretien des cours d'eau : l'entretien régulier du lit et de la végétation des berges est de la responsabilité des propriétaires riverains. Et tout projet de travaux nécessite des autorisations administratives.

Respecter le domaine public
La place de stationnement située devant sa maison n'est pas réservée ; elle appartient au domaine public et il n'est pas possible d'y déposer des objets qui gênent les usagers de la voie publique. Il en est de même pour la place devant son garage qui est interdite à tout le monde.

Ne pas gêner les habitants avec son animal de compagnie
Eviter la gêne causée par les excréments de chiens trouvés sur le trottoir ou sur le terrain de sport. La municipalité appelle ainsi les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, à prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage et les encourage à utiliser les canisacs à leur disposition. Ainsi, pour vivre en parfaite harmonie avec ses voisins, il existe quelques règles de bon voisinage, de savoir-vivre et de citoyenneté qu'il est bon de respecter.

Directeur de la publication : Bernard BALLAND

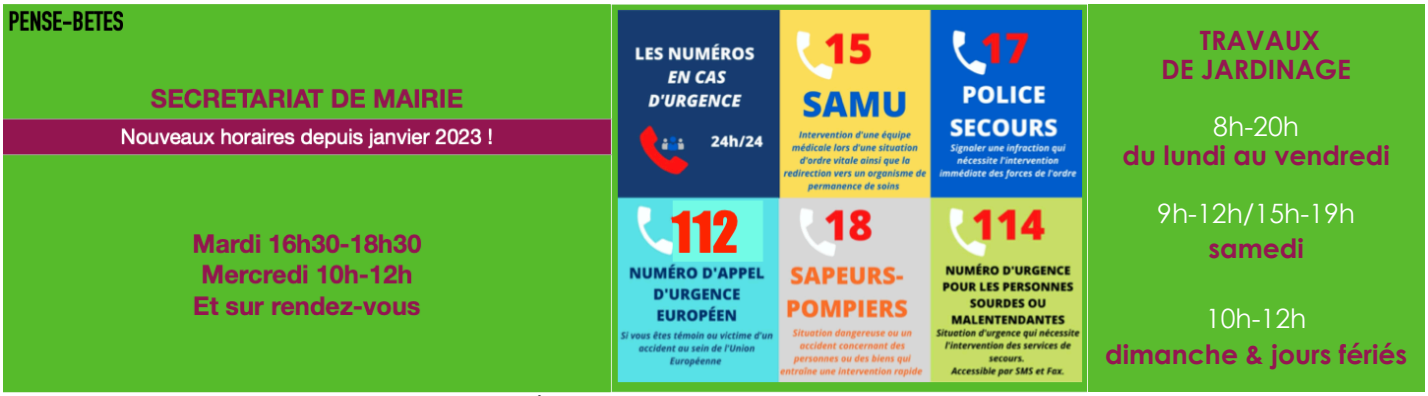

imprimé sur papier PEFC 100%

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique